Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260601-DELIB010626032-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 05
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juin 2026

Convocation affichée et envoyée le 22/05/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 1er juin** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Madame GUILLET Claire, Monsieur GUILLOU Jean-Michel, Madame HAMELIN-LÉPINE Marion, Monsieur JAMET Stéphane-Henry, Madame LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absent excusé : Claire ARBEY (donne Pouvoir à Stéphane-Henri JAMET) ; Odile FAURE (donne Pouvoir à Joseph ATTIMONT)
Secrétaire de séance : Joseph ATTIMONT

DELIBERATION 01.06.26-032 **Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de HÉDÉ-BAZOUGES 2025-2026**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 pour les enfants scolarisés à l'école privée « La Colombe de Noé » de Hédé-Bazouges.

Il rappelle que le coût moyen départemental (CMD) par élève a été fixé par la préfecture pour l'année 2025/2026 à la somme de :

- *493,00 €* par élève en école élémentaire
- *1 554,00 €* par élève de maternelle

La commune de Hédé-Bazouges a fixé ses charges de fonctionnement 2025-2026 comme suit :

- *307.81 €* par élève d'élémentaire
- *1 536.22 €* par élève de maternelle

Après consultation des tarifs appliqués par la commune de Hédé-Bazouges pour l'école publique d'après leur délibération N°13.02.2026/Finances, il est ainsi retenu le coût de la commune de Hédé-Bazouges pour les maternelles et pour les élémentaires.
3 élèves sont scolarisés en maternelle et 7 élèves en élémentaire à l'école privée de Hédé-Bazouges soit :

- 3 x 1 536.22 € = **4 608.66 €** (maternelle)
- 7 x 307.81 € = **2 154.67 €** (élémentaire)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de verser une participation obligatoire aux charges de fonctionnement de l'école Privée La Colombe de Noé de Hédé-Bazouges 2025-2026 en retenant le coût de la commune de Hédé-Bazouges pour la somme totale de **6 763.33 €,** montant correspondant à 3 élèves scolarisés en maternelle et 7 élèves en élémentaire.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

MAIRIE DE LES IFFS 35630 Ille-et-Vilaine